



15ème législature

Question N° : 44926	De M. Jean-Luc Warsmann (UDI et Indépendants - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Comptes publics		Ministère attributaire > Comptes publics
Rubrique > impôts et taxes	Tête d'analyse > Remboursement TIPP anticipé pour les entreprises de travaux agricoles	Analyse > Remboursement TIPP anticipé pour les entreprises de travaux agricoles.
Question publiée au JO le : 22/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, sur la demande des entreprises de travaux agricoles forestiers et ruraux de bénéficier de l'éligibilité au remboursement anticipé de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.